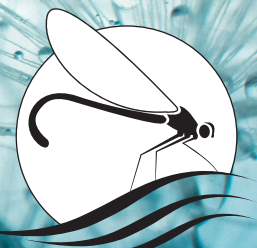


LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles - Secteur du Bassin de la Souffel



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

p.1

Mission eau secteur Souffel
Bilan SAP 2013

p.2

Jardinage naturel : Denis Pépin
Communes natures

p.3

Protection de la ressource en
eau : Bassin de la Souffel

p.4

Du côté des agriculteurs

CONTACT :

Laurent MERGNAC - laurent.mergnac@sdea.fr
Mission Eau - Secteur du Bassin de la Souffel
Tél. 03 88 19 29 16



www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes"
pour suivre nos actualités !

RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA SOUFFEL

Animateur Mission eau



Afin de reconquérir une bonne qualité des eaux de la Souffel et de ses affluents, un contrat multipartenarial va être engagé sur 22 communes du bassin de la Souffel.

L'objectif est d'impliquer les principaux acteurs locaux et les pouvoirs publics à la mise en œuvres d'actions concrètes visant à améliorer la qualité des eaux mais également le bon fonctionnement des cours d'eau (voir article en page 3).

A cette fin, un animateur « Mission eau » a récemment été mis en place sur le bassin versant de la Souffel afin de coordonner les projets sur ce secteur et d'orienter les programmes d'actions en collaboration avec tous les acteurs.

Un panel d'actions sera donc engagé sur votre secteur pour sensibiliser les utilisateurs de produits phytosanitaires (agriculteurs, collectivités et particuliers) et ainsi pouvoir limiter voire stopper les pollutions d'origine industrielle, agricole ou domestique.

EDIT'EAU



Depuis quelques mois, plusieurs études font état de l'impact des pesticides sur la santé. L'Inserm, dans sa revue scientifique de juin dernier, met en évidence la relation entre l'exposition aux produits phytosanitaires et la survenue de pathologies graves (maladie de Parkinson ou cancer de la prostate). L'étude insiste aussi sur la nécessité de mieux connaître les effets cocktails*.

D'autre part, un projet de loi visant à interdire l'utilisation de pesticides par les collectivités et les particuliers d'ici 5 ans, sera étudié par le Sénat en octobre prochain.

Il semble donc important de soutenir les collectivités dans leurs changements de pratiques d'entretien et de continuer, chez soi, à œuvrer pour un jardin au naturel.

Pierre LUTTMANN,
Président de la Mission Eau

*Effets cocktails : interactions et réactions des molécules entre elles, dans l'environnement ou notre corps

SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 2013 EN ALSACE

BILAN

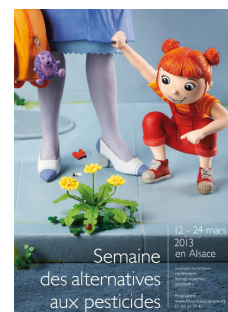
4800

Bilan du 12 au 24 mars 2013

Chaque année, les Missions eau organisent la « Semaine des Alternatives aux Pesticides » (SAP). Cette année 4800 personnes (professionnels agricoles et viticoles, collectivités, particuliers et jardiniers amateurs) se sont mobilisés pour participer aux diverses manifestations proposées dans toute l'Alsace.

La Semaine des Alternatives aux Pesticides c'est plus de 60 manifestations, 59 partenaires et 27 intervenants. Plus de 110 articles de presse et une dizaine d'émissions radios/TV ont annoncé et/ou relaté cet événement.

La 7^{ème} édition est programmée du 20 au 30 mars 2014 où de nombreuses manifestations y seront proposées.



JARDINAGE NATUREL

CONSEILS DE DENIS PEPIN

DES HERBES PAS SI MAUVAISES

Retrouvez dans cet article des conseils d'entretien pour votre jardin de Denis Pépin, auteur de livres sur le jardinage au naturel, invité par les Missions Eau durant la Semaine des alternatives aux pesticides. Plus de 150 personnes ont pu bénéficier de ses conseils avisés. Voici quelques-unes de ses astuces.



■ UN CONSTAT INQUIÉTANT

« Les particuliers sont responsables de 25 % de la pollution des eaux par les pesticides, alors qu'ils n'utilisent que 8 % des pesticides vendus ! Pour m'en passer, j'utilise des techniques de jardinage naturel ».

■ VOTRE PELOUSE VOUS PARLE !

Si du **trèfle** se développe dans votre pelouse, cela indique qu'elle manque d'azote. Il suffit d'ajouter du compost pour voir disparaître le trèfle.

La présence de **renoncule rampante** (bouton d'or) ou de **mousse** indique que votre sol est tassé, trop humide et pauvre en humus. Pour la mousse, une situation ombragée ou une terre trop acide sont des

facteurs aggravants. Pour alléger le sol et activer le travail d'aération des vers de terre vous pouvez amener 1 à 2 kg/m² de compost et scarifier la pelouse une à deux fois par an.

Si au contraire, les **orties** ont tendance à vous envahir, c'est que votre sol reçoit trop d'azote. Il faut donc éviter l'apport d'engrais. « Evitez la pelouse prestige, son entretien est contraignant, couteux et polluant (désherbant sélectif) et préférez la version rustique, résistante au piétinement et favorable aux insectes pollinisateurs ! »

■ VIVE LA TONTE HAUTE !

La tonte haute perturbe la croissance des plantes à rosettes (pissenlit, paquerette...) en leur faisant ombrage. Elle gêne le développement des ravageurs, l'herbe étant plus vigoureuse. La pelouse tondu haut (plus de 6 cm) est également moins sensible à la sécheresse, ses racines étant plus profondes.

Le saviez-vous ?

Dans une pelouse tondu à 3,5 cm de hauteur, on peut trouver jusqu'à 50 % de pissenlits.

Si on augmente la hauteur de coupe à 5 cm, il n'en restera plus que 5 %. Et si on tond à 6,5 cm de hauteur, il y aura moins de 1 % de pissenlits !

■ LE PAILLAGE : UNE TECHNIQUE QUI LIBÈRE DU TEMPS !

« Une heure d'épandage de paillis à base de déchets verts économise dix heures de travail de désherbage et d'arrosage ! Dans la nature, le paillage est la règle ! » Lorsqu'on laisse une terre nue, il se forme une croûte à la surface du sol. L'oxygène n'atteint plus les racines, l'eau ne s'infiltré plus et ruisselle.

La première étape lorsqu'on paille un massif est d'arracher les mauvaises herbes et de biner pour décompacter le sol.

On peut utiliser le paillis de tonte de pelouse en couche fine de 2 cm ou en couche plus épaisse mais en ayant au préalable fait sécher l'herbe pour ne pas asphyxier le sol. On peut recycler les plantes sèches et les petites tailles d'arbustes en les broyant à la tondeuse avant épandage dans les massifs. On évitera de pailler une plante avec ses feuilles afin d'éviter de transmettre des maladies et ravageurs de l'espèce.

Idée recue

« Le paillage attire les limaces »
FAUX !

Le paillage ne les attire pas ! Il les rend plus visibles, les limaces n'ayant plus besoin de s'enterrer pour se cacher.

OPÉRATION «COMMUNE NATURE»

150 COMMUNES DISTINGUÉES



La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont décerné en 2011 et 2012 une distinction « Commune nature ». A cette occasion, 150 communes engagées dans une démarche volontaire de réduction d'utilisation des pesticides ont été récompensées.

■ UNE DÉMARCHÉ ORIGINALE

La distinction « Commune nature » vise un triple objectif :

- valoriser les communes alsaciennes qui ont modifié leurs pratiques d'entretien en limitant voire stoppant l'usage des pesticides sur les sites communaux,

- encourager les collectivités à progresser dans cette démarche (3 niveaux de distinction possible),
- inciter l'ensemble des communes alsaciennes à rejoindre ce dispositif.

■ L'ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHÉ «ZÉRO PESTICIDE»

Pour les communes souhaitant s'engager, la 1^{ère} étape est la signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux en Alsace, démarche «Zéro Pesticide». Pour une appropriation progressive de cette démarche par les collectivités, 3 niveaux d'avancement sont proposés :

Niveau 1 : Démarché initiée

La commune a élaboré un plan d'entretien des espaces communaux et a formé ses agents à la réduction de l'usage des pesticides. Leur usage reste possible conformément à la réglementation en vigueur.

Niveau 2 : Démarché en progression

La commune suit un plan d'entretien et a réduit d'au moins 70% l'usage des pesticides. Les agents sont formés aux techniques alternatives et une communication spécifique est mise en œuvre pour informer et associer la population.

Niveau 3 : Zéro Pesticide

La commune n'utilise plus de pesticide depuis plus d'1 an. La démarche de communication auprès des habitants est régulière.

■ COMMUNICATION

Pour signifier l'engagement des communes et valoriser le travail des agents communaux, la Région Alsace et l'Agence de l'eau leurs ont remis des supports de communication : **panneaux d'entrée de communes avec le nombre de libellules obtenues**, autocollants pour les véhicules municipaux, affiches et dépliants informatifs.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

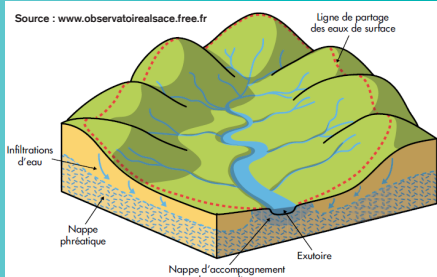
ACTIONS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SOUFFEL



QU'EST CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est une surface délimitée à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées alimentent le cours d'eau principal. Chaque bassin versant se divise en plusieurs sous-bassins correspondant à chacun des affluents.

Source : www.observatoirealsace.free.fr



Zoom sur...

Le Bassin Versant de la Souffel

Le bassin versant de la Souffel représente une superficie de 121 km² et comprend 22 communes (hors CLUS) pour une population d'environ 22 000 habitants. L'activité agricole prédomine sur le bassin avec 80% de sa surface consacrés à l'agriculture. Les cultures prédominantes sont le maïs, le blé et la betterave.

La Souffel

La Souffel prend sa source au niveau de la commune de Kuttolsheim et se jette dans l'Ill à La Wantzenau. Elle dessine avec ses affluents un linéaire d'environ 93 km de cours d'eau.

La Souffel présente le long de son linéaire des concentrations supérieures à la norme de potabilité des eaux en nitrates et en certains produits phytosanitaires comme le glyphosate (herbicide chimique le plus vendu au monde).

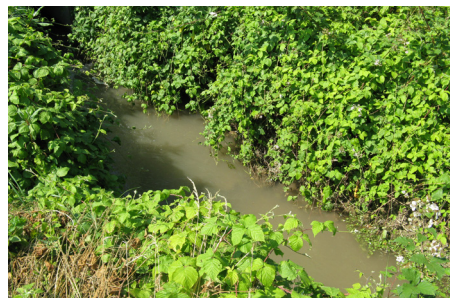
L'eau est une ressource naturelle qu'il devient nécessaire de préserver. Depuis de nombreuses années, les inventaires régionaux établis par la Région Alsace ont mis en évidence une pollution des eaux souterraines et superficielles par les produits phytosanitaires et/ou les nitrates. Les sources de pollutions sont multiples et chaque utilisateur de produits phytosanitaires et d'engrais azotés peut aider à la reconquête de la qualité de la ressource en eau.

■ CONTEXTE ALSACIEN

L'Alsace dispose d'un patrimoine en eaux souterraines particulièrement riche grâce à la nappe phréatique rhénane qui assure l'alimentation de 80 % des besoins en eau potable.

Malgré l'abondance de la nappe rhénane, la qualité des eaux souterraines et superficielles s'est progressivement dégradée. Située à faible profondeur sous des terrains perméables, la nappe est vulnérable aux pollutions d'origine industrielle, agricole ou domestique.

En interaction constante avec la nappe, les cours d'eau recueillent une grande partie des eaux de pluie et de ruissellement. Ils représentent un milieu à risque et leur dégradation peut donc avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines.



L'état global du bassin est qualifié de « pas bon » au regard de la réglementation européenne. Dénaturés, les cours d'eau présentent des concentrations importantes en nitrates et en produits phytosanitaires, dépassant régulièrement les normes de potabilité des eaux.

Le monde agricole n'est pas le seul responsable de la pollution des eaux. En effet, les pratiques de désherbage et de traitement de tous les utilisateurs de produits phytosanitaires tels que les jardiniers amateurs, les paysagistes, les gestionnaires de voiries et d'espaces verts, les arboriculteurs et les collectivités, contribuent à cette dégradation.

■ CONTRAT DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA SOUFFEL

Dans ce contexte, les pouvoirs publics et les acteurs locaux se sont engagés dans un partenariat afin de reconquérir une bonne qualité des eaux du bassin de la Souffel. Sont impliqués dans ce programme l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le SDEA, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général du Bas-Rhin et le SIVU du bassin de la Souffel.

Différents projets seront engagés afin de réduire les pollutions en nitrates et produits phytosanitaires engendrées par leur utilisation par les agriculteurs, les collectivités et les particuliers. Il s'agira également d'améliorer la qualité physico-chimique et le bon fonctionnement des cours d'eau.

L'objectif fixé est un retour à un « bon état global » à échéance 2027 pour répondre aux exigences requises par l'Union Européenne.



■ LE BASSIN VERSANT DE LA SOUFFEL

Le bassin versant de la Souffel est un sous-bassin versant appartenant au district du Rhin. De nombreux aménagements ont modifié peu à peu la Souffel et ses affluents, les transformant le plus souvent en fossés plutôt qu'en véritables ruisseaux.

DU CÔTÉ DES AGRICULTEURS

AIRE DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE

Les aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sont un des moyens de lutte contre les pollutions ponctuelles par les phytosanitaires, qui peuvent se produire au sein d'une exploitation agricole. Elles permettent de sécuriser les manipulations liées aux produits phytosanitaires et d'éviter une contamination de la ressource en eau.



QU'EST CE QU'UN EFFLUENT PHYTO SANITAIRE ?

Ce sont les restes de préparation, les fonds de cuves ainsi que les eaux de lavage du matériel de pulvérisation.

Le saviez-vous ?

POLLUTION DIFFUSE OU POLLUTION PONCTUELLE ?

Une pollution ponctuelle résulte en général d'un **accident de manipulation** qui entraîne **un rejet direct de produits dans les eaux**.

Au contraire, une pollution diffuse provient de la **présence de produits après les traitements, dans le sol ou l'air**. Ils parviennent aux milieux aquatiques de **façon indirecte, par ruissellement ou infiltration**.

Les produits phytosanitaires sont utilisés pour lutter contre les maladies, les ravageurs et les mauvaises herbes dans les cultures. Leur usage est réglementé pour garantir leur efficacité, la sécurité de l'utilisateur et du consommateur et limiter leur impact sur l'environnement. Leur mise en œuvre peut être à l'origine de pollutions accidentelles, que l'installation d'une aire de remplissage et de lavage permet de réduire très nettement.

■ POURQUOI CRÉER DES AIRES DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE ?

Avant leur utilisation, les produits phytosanitaires doivent être dilués dans l'eau : cette phase de préparation, puis le rinçage et lavage des pulvérisateurs sont celles qui présentent le plus de risques pour la santé de l'opérateur et la qualité des eaux. L'aménagement d'une aire spécifique

va permettre de sécuriser ces opérations, faciliter le travail de l'applicateur et récupérer et traiter les eaux souillées.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

Une aire de remplissage et de lavage se compose :

- d'un plan bétonné lisse et en pente, récupérant les eaux de débordements des cuves ou de lavage (1) ;
- de dispositifs de sécurité (potence, clapet anti-retour) pour stopper une éventuelle contamination du réseau d'eau (2) ;
- d'un système de traitement des effluents phytosanitaires qui se compose d'un mélange terre/paille (3) contenu dans un bac étanche ; les résidus de produits phytosanitaires y seront dégradés par les microorganismes du sol ;
- d'un séparateur d'hydrocarbures.



EXPÉRIENCE LOCALE

La Chambre d'Agriculture, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Comptoir Agricole, a piloté une opération de promotion des aires de remplissage et de lavage sur le bassin versant de la Souffel.

A l'heure actuelle, 114 agriculteurs sont impliqués dans un projet de construction d'une aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs :

- 82 dans des projets d'aires individuelles, au sein de leur exploitation ;
- 32 dans des projets d'aires collectives, à l'échelle de la commune ou d'un regroupement de communes.



LA LETTRE DE L'EAU

n°1 Septembre 2013

Édition trimestrielle diffusée par les 5 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Laurent MERGNAC - Mission Eau SDEA
laurent.mergnac@sdea.fr / Tél. 03 88 19 29 16
Secteur Bassin de la Souffel
www.mission-eau-alsace.org
Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

Mission Eau du SDEA - Secteur Souffel
Espace Européen de l'Entreprise
1 rue de Rome, 67013 STRASBOURG Cedex
Directeur de la publication : Frédéric Mahé
Conception - rédaction : Laurent Mergnac
Photos - illustrations : CAG7, Missions eau
Impression : Ott Imprimeurs
Tirage : 8800
Dépôt légal et / ou N° ISSN : attribution en cours

